

Mairie
FRANGY EN BRESSE
711330

Le Conseil Municipal s'est réuni au complet, le vendredi **22 septembre 2017** à 20 H 30 sous la présidence de Patrick GUILLOT, Maire
Secrétaire de séance : Josette COMBETTE

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Entérine sa décision d'achat de la propriété de M. HARSANDEAU, sise au 207 rue du Bourg pour la somme de 40.000 €.
- Instaure le nouveau régime indemnitaire au profit des agents techniques titulaires, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Délivre la coupe affouagère 2018 pour le hameau du Servin.
- Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes, désigne Messieurs Guillot et Meunier, délégués au conseil communautaire.
- Décide de modifier la section d'investissement du budget 2017 suite à l'acquisition de 2 columbariums.
- Autorise Madame Asha PIOTELAT à utiliser la salle des fêtes pour y donner des cours hebdomadaires de yoga et en fixe les modalités.
- Evoque à nouveau les nombreuses difficultés rencontrées par des particuliers pour l'obtention, auprès des services de la DDT, d'autorisations d'urbanisme.
- Discute des solutions à apporter sur la voirie (curage, busage, débroussaillage, élagage ...) suite aux doléances reçues et donne un accord de principe pour le stationnement d'un bus scolaire vers la lagune.
- Est informé que la secrétaire, Myriam SOULAGE fera valoir ses droits à la retraite en septembre 2018.
- Entend lecture du courrier d'intention envoyé, pour l'implantation éventuelle d'une antenne médicale départementale.
- Prend connaissance du bilan financier des travaux réalisés pour le réaménagement complet du bâtiment dit « maison Pargaud ».
- Discute des travaux à réaliser dans les prochains mois sur les bâtiments et émet un avis favorable à l'agrandissement de sa terrasse par M. MIRANDA.
- Est informé des problèmes rencontrés par le C.P.I. lors d'interventions, en raison notamment de la baisse des effectifs.
- Fixe au vendredi 03 novembre la prochaine réunion.

La Secrétaire :



Le Maire :

